

Révision Allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saumur Loire Développement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête, caractéristiques principales du plan, date à laquelle celle-ci sera ouverte et sa durée : Par arrêté 2024-077-AP, le Président de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a décidé qu'il sera procédé à une enquête publique sur la **révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saumur Loire Développement pour une durée de 1 mois à compter du 30/10/24 à 8h30 au 02/12/2024 à 17h30 inclus.**

La révision allégée n°1 porte sur l'ensemble des communes couvertes par le PLUi de Saumur Loire Développement afin de mettre à jour les zones humides repérées au sein du document d'urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est le document d'urbanisme de plusieurs communes. Il a été créé par la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU décembre 2000) et modifié par les lois portant engagement national pour l'environnement (ENL juillet 2010), pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR mars 2014), portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN novembre 2018). Il établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles générales d'utilisation du sol. Dans le respect des principes du développement durable, il recherche un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces naturels et agricoles.

Conformément à l'article R123-8 du Code de l'Environnement, les dossiers soumis à l'enquête comprendront les pièces et avis exigés par l'article du L151-2 du Code de l'Urbanisme

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête et autorité compétente pour prendre la décision : La compétence « Plan local d'urbanisme » ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la révision allégée n°1 sera soumise à l'avis de la conférence intercommunale des maires de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, le cas échéant, à celui des communes couvertes par le plan local d'urbanisme et à l'approbation du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération à la majorité des suffrages exprimés.

Noms et les qualités du commissaire enquêteur : Monsieur Gérard FALIGANT, retraité de la fonction publique hospitalière.

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter les dossiers d'enquête et présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet : Le public pourra consulter les dossiers sur support papier et présenter ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet qui sont tenus à sa disposition pendant toute la durée de l'enquête :

- Dans l'ensemble des Mairies des Communes couvertes par le PLUi de Saumur Loire Développement, aux jours et heures d'ouverture habituels.
- Au service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, 11 rue du Marécha-Leclerc - 2^{ème} étage à SAUMUR du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 17H30 (17H00 le vendredi).

Le public pourra adresser ses observations par courrier postal envoyé à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@saumurvaldeloire.fr sous la référence « ENQUETE- RA1 PLUi SLD ».

Lieux, jours et heures où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations :

- **Le mercredi 30 octobre 2024 de 08h30 à 12h00**, à la mairie de SAUMUR, située rue Molière et joignable au 02 41 83 30 00 ;
- **Le mercredi 30 octobre 2024 14h00 à 18h00**, à la mairie de MONTREUIL-BELLAY, située au 2 rue de la mairie, joignable au 02 41 40 17 60
- **Le mercredi 20 novembre 2024 de 09h00 à 12h00**, à la mairie d'ALLONNES, située au 135 Rue Albert Pottier et joignable au 02 41 52 00 30.
- **Le mercredi 20 novembre 2024 de 13h30 à 17h30**, à la mairie de SAUMUR, située rue Molière, joignable au 02 41 83 30 00 ;
- **Le lundi 02 décembre 2024 de 09h00 à 12h00**, à la mairie de MONTREUIL-BELLAY, située au 2 rue de la mairie, joignable au 02 41 40 17 60
- **Le lundi 02 décembre 2024 de 14h00 à 17h30**, au Siège de l'Agglomération Saumur Val de Loire, situé au 11 rue du Maréchal-Leclerc.

Communication du dossier et des observations : Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir de la Communauté d'Agglomération, communication de tout ou partie du dossier mis à l'enquête dès la publication du présent avis et des observations émises par le public pendant toute la durée de l'enquête.

Consultation du rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête : A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le représentant du PLUi Saumur Loire Développement en charge des dossiers et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le représentant du PLUi Saumur Loire Développement en charge des dossiers disposera de quinze jours pour produire ses observations. Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de la Communauté d'Agglomération son rapport et ses conclusions motivées. Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la Communauté d'Agglomération 11 rue du Maréchal-Leclerc 2^{ème} étage à SAUMUR et dans l'ensemble des mairies du PLUi de Saumur Loire Développement aux jours et heures d'ouvertures habituels pendant un an à compter de la date de clôture. Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, en obtenir communication.

Consultation de l'évaluation environnementale et de l'avis de l'autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement : Par décision de la MRAe des Pays-de-la-Loire en date du 23 avril 2024, les présentes modifications ont été dispensées d'évaluation environnementale. Cette décision est consultable sur le site Internet de l'Autorité environnementale des Pays de la Loire : et sera jointe aux dossiers d'enquête.

Identité de l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées : Communauté d'Agglomération « Saumur Val de Loire » service urbanisme 11 rue du Maréchal-Leclerc 2^{ème} étage à SAUMUR – 02 41 40 45 56 – urbanisme@saumurvaldeloire.fr.

Site Internet sur lequel des informations relatives à l'enquête pourront être consultées et les moyens offerts au public de communiquer ses observations par voie électronique :

Pendant la durée de l'enquête, les informations relatives à l'enquête publique sont mises en consultation sur les sites :

- de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (<https://www.saumurvaldeloire.fr>) ;
- des Communes de : SAUMUR, ALLONNES et MONTREUIL-BELLAY

Par ailleurs, le public peut communiquer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@saumurvaldeloire.fr sous la référence « ENQUETE- RA1 PLUi SLD ».